

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	54
Présents :	49
Pouvoirs :	5
Pour :	54
Abstention :	0
Contre :	0

<p style="text-align: center;">COMITE SYNDICAL du SIED 70</p> <p style="text-align: center;">des 20 et 27 mars 2024</p> <p style="text-align: center;">Dates de convocation : 19 février et 21 mars 2024</p>

DELIBERATION N° 22

OBJET : Budget primitif annexe « Conseil » de l'exercice 2024

Le Président présente le projet de budget primitif principal de l'exercice 2024 relevant de la nomenclature M57.

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **ADOPTE** le budget primitif annexe « Conseil » de l'exercice 2024, tel qu'il est joint à la présente délibération ;
- 2) **PRECISE** que les crédits sont votés par chapitre.

P.J. : Budget annexe « Conseil » de l'exercice 2024

*Pour extrait conforme
Le Président,*

Jean-Marc JAFFAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20240327-DELIB22CS27